

## Arboviroses - Hexagone

**Semaine 25-2025. Date de publication : 18 juin 2025**

**ÉDITION NATIONALE**

### **Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1<sup>er</sup> mai au 17 juin 2025**

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

### **Points clés de la semaine 25-2025**

#### **Chikungunya, dengue et Zika**

##### **Cas autochtones**

Deux cas autochtones de chikungunya, sans lien entre eux, ont été identifiés, l'un dans le Var et l'autre dans l'Hérault. Les investigations et mesures de prévention et contrôle sont en cours.

##### **Cas importés**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 17 juin 2025, ont été identifiés :

- 395 cas importés de **dengue**
- 583 cas importés de **chikungunya**
- 2 cas importés de **Zika**

## Chikungunya, dengue et Zika

### Episodes de transmission autochtone

Deux cas autochtones de chikungunya ont été confirmés par le Centre National de référence des arboviroses. Ces cas, signalés en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'azur, sont les plus précoces jamais identifiés pour des cas autochtones au cours de la saison d'activité du moustique vecteur en France hexagonale (dates de début des signes au 27 mai et 2 juin).

Les investigations visant à la caractérisation de ces épisodes, notamment leur taille et leur dynamique avec la recherche active d'autres cas, sont en cours ainsi que les mesures de prévention et de contrôle (voir encadré).

Bien qu'en baisse, la pression d'importation dans l'hexagone des cas de chikungunya ayant voyagé à La Réunion a pu contribuer à l'apparition précoce de transmission autochtone, d'autant que la souche du virus chikungunya circulant à la Réunion est bien adaptée au moustique *Aedes albopictus*. Les investigations sont en cours mais au moins pour un des deux cas autochtones, un cas virémique en provenance de La Réunion a été identifié comme étant possiblement à l'origine de la transmission locale.

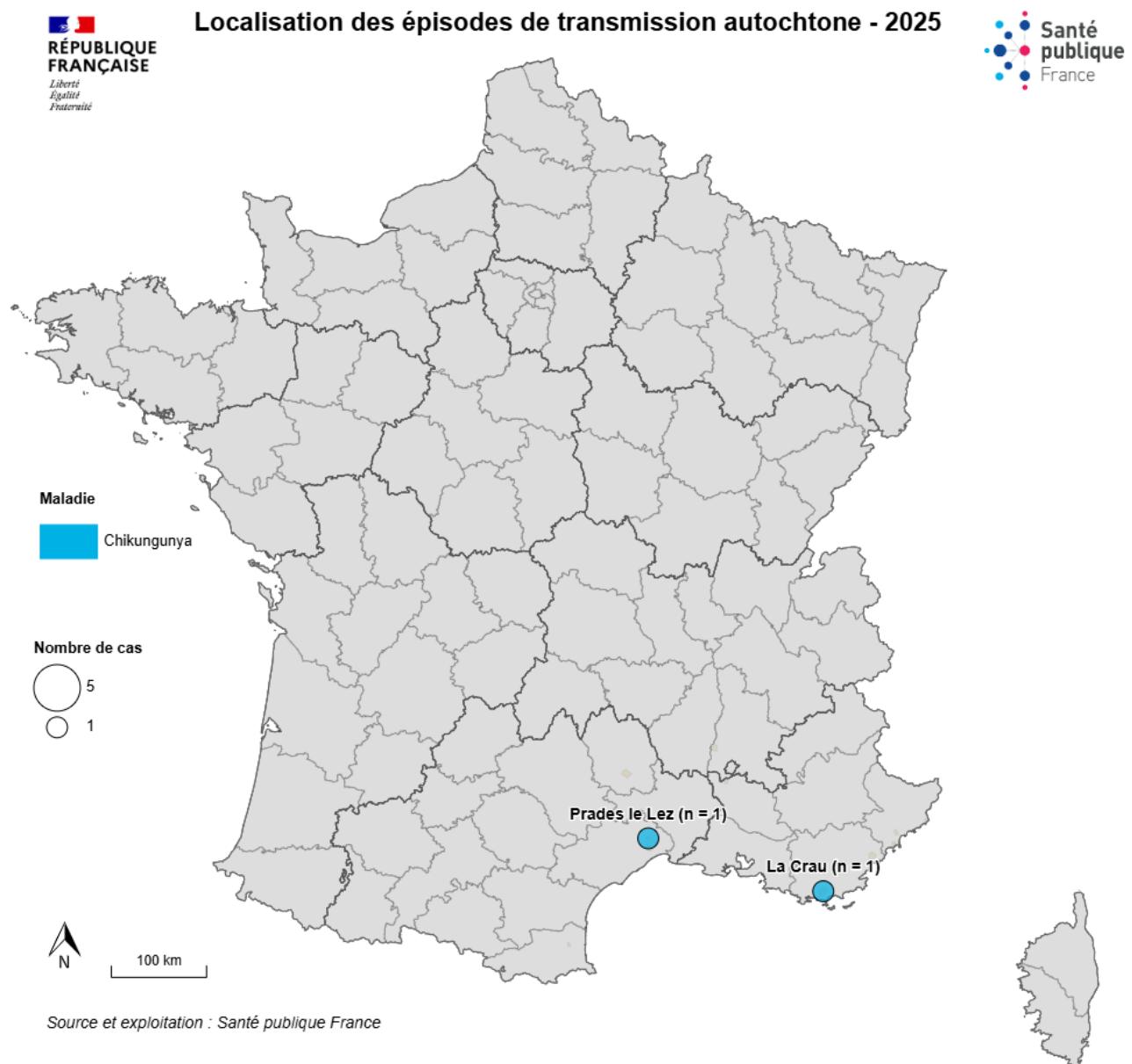
**Tableau 1 : Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025.**

Virus	Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Chikungunya	Occitanie	Hérault	Prades-le-Lez	1	27/05/2025	-	Non
Chikungunya	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	La Crau	1	02/06/2025	-	Non

### **Dispositif de surveillance renforcée (1er mai au 30 novembre)**

La détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus. Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de deux traitements adulticides de démolustication dans un périmètre élargi (300 m). Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont mises en œuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain »). Une recherche active de cas est également mise en œuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et sur des enquêtes en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (sang, greffes...) sont également mises en œuvre.

**Figure 1 : Carte des épisodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2025, à la date du 17/06/2025**



## Cas importés du 1<sup>er</sup> mai au 17 juin

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 395 cas de dengue, 583 cas de chikungunya et 2 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 17 juin 2025.

**Tableau 2 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 17/06/2025)**

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	113	68	0
Bourgogne-Franche-Comté	21	9	0
Bretagne	28	8	0
Centre-Val de Loire	13	5	0
Corse	3	2	0
Grand Est	22	9	0
Hauts-de-France	23	29	0
Ile-de-France	90	73	1
Normandie	18	31	0
Nouvelle-Aquitaine	94	58	0
Occitanie	67	43	0
Pays de la Loire	45	16	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	46	44	1
Total	583	395	2

**Tableau 3 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 17/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	128
MARTINIQUE	97
POLYNESIE FRANÇAISE	79
INDONESIE	20
THAILANDE	18
CÔTE D'IVOIRE	16
GUYANE FRANÇAISE	7
BRESIL	3
CAMBODGE	2
CAMEROUN	2
CAP-VERT	2
LA REUNION	2
MALDIVES	2
PHILIPPINES	2
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	2
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
COMORES	1
CUBA	1
DJIBOUTI	1
EMIRATS ARABES UNIS	1
INDE	1
MAYOTTE	1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SENEGAL	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
SRI LANKA	1
TOGO	1
En cours d'investigation	1
Total	395

**Tableau 4 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 17/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	502
MAURICE	41
MAYOTTE	20
MADAGASCAR	15
INDONESIE	2
SRI LANKA	2
En cours d'investigation	1
Total	583

**Tableau 5 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 17/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
En cours d'investigation	1
Total	2

### Dispositif de surveillance tout au long de l'année

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

## Situation en Europe

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été mis en évidence en Europe, en dehors de la France.

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

## Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

## Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)

## Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

**Pour nous citer :** Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 18/06/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

**Directrice de publication :** Caroline SEMAILLE

**Dépôt légal :** 18 juin 2025

**Contact :** [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)